

permettant d'améliorer la situation sociale et économique des Indiens. La Direction des affaires indiennes et la Direction des services de santé des Indiens et du Nord ont également exprimé leurs vues au comité.

Le comité a présenté son rapport final au Parlement le 8 juillet 1961; il comprend les énoncés d'ordre général suivant:

«Il est devenu bien évident au début des délibérations, non seulement d'après la teneur des mémoires soumis, mais d'après leur qualité et leur mode de présentation, que l'attitude est changée chez la masse des Indiens et que la population non indienne est de plus en plus consciente de leurs problèmes et de leurs besoins et qu'elle en reconnaît l'existence.

«Très bientôt les Indiens pourront assumer la responsabilité que comporte le statut intégral de citoyen canadien et en accepter les avantages. C'est ce que le Comité n'a pas perdu de vue en présentant ses recommandations, destinées qu'elles sont à assurer assez de souplesse pour favoriser les divers stades de l'évolution des Indiens au cours de la période de transition.

«De l'avis du Comité, le gouvernement devrait accorder plus d'autorité et de responsabilité aux conseils des bandes et aux Indiens pris individuellement, en limitant par voie de conséquence l'autorité et le contrôle ministériels, et encourager les Indiens à accepter et à exercer une telle autorité et une telle responsabilité.

«Le Comité pense que l'acheminement des Indiens vers l'acceptation intégrale des responsabilités et des obligations de la citoyenneté doit se produire sans porter atteinte aux avantages d'ordre culturel, historique et économique dont ils ont hérité.»

Les autorités fédérales concernées sont en train d'approfondir les conclusions du comité car c'est sur ces conclusions que se guidera la conduite des Affaires indiennes durant les prochaines années.

**Enseignement.**—Dans tout le pays, plus de 40,000 Indiens sont inscrits aux écoles, dont près d'un quart fréquentent les écoles privées et provinciales; les frais d'enseignement sont payés par le gouvernement fédéral. Pour encourager davantage l'intégration des jeunes Indiens dans les écoles non indiennes, des subventions sont accordées pour le coût de toute construction nouvelle ou additionnelle requise du fait de l'admission de ces Indiens.

Il y a quatre genres d'écoles indiennes, toutes administrées aux frais du gouvernement. Dans la plupart des réserves, on a établi des externats afin de donner l'enseignement aux enfants qui vivent au foyer. Des pensionnats s'occupent des orphelins, des enfants abandonnés et des autres enfants qui, à cause de l'éloignement ou pour d'autres raisons, ne peuvent fréquenter autrement l'école. Des écoles saisonnières s'occupent des enfants de familles nomades, surtout dans le Grand-Nord. Le quatrième genre d'école est destiné aux enfants hospitalisés.

#### 5.—Inscriptions des élèves indiens réparties selon le genre d'école et le cours, année scolaire 1960-1961

Classement des élèves	Années				Formation technique	Formation professionnelle	Total
	Jardin d'enfants	1 <sup>re</sup> à 6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup> à 13 <sup>e</sup>			
Externats.....	2, 234	16, 204	1, 698	86	—	—	20, 222 <sup>1</sup>
Pensionnaires d'internats qui suivent les classes des pensionnats.....	480	6, 748	1, 112	567	—	—	8, 907
Externes qui suivent les classes des pensionnats.....	197	1, 751	214	11	—	—	2, 173
Écoles saisonnières.....	...	...	...	...	...	...	698
Écoles d'hôpitaux.....	...	...	...	...	...	...	293
Écoles provinciales, privées ou territoriales.....	—	6, 522	1, 727	2, 021	438	114	10, 822 <sup>2</sup>
<b>Total.....</b>	<b>2, 911</b>	<b>31, 225</b>	<b>4, 751</b>	<b>2, 685</b>	<b>438</b>	<b>114</b>	<b>43, 115<sup>2</sup></b>

<sup>1</sup> Comprend 393 pensionnaires d'internats fréquentant les externats indiens. enfants d'âge scolaire dont la statistique complète n'est pas connue.

<sup>2</sup> Ne comprend pas 2,363